

# **REGLEMENT**

## **Jeu "Rendez-vous au spectacle final du Festival DARC ! "**

---

### **Article 1<sup>er</sup> : Organisation de l'opération**

Le Département de l'Indre (Place de la Victoire et des Alliés – CS20639– 36020 Châteauroux cedex) organise depuis 14 ans l'opération "DARC au Pays" qui a pour objectif de proposer chaque soir, à partir de 18h00, un spectacle dans 8 communes différentes du département de l'Indre. Entièrement gratuits, les concerts précèdent ceux donnés à 21h00 à CHÂTEAURoux. Ils permettent à chacun, indépendamment de son lieu d'habitation, de participer à la fête du Stage-Festival DARC.

Pour la quatorzième édition, le Département a souhaité dynamiser cette opération en organisant un jeu avec tirage au sort.

### **Article 2 : Information des participants**

Chaque visiteur sera informé sur le site participant à l'opération par une affiche annonçant le jeu, disposée sur le stand Conseil général présent sur chaque site, ainsi que sur certains supports de communication (tracts, spots radio...).

Le règlement du jeu sera affiché sur le stand du Conseil général et disponible sur le site internet [www.indre.fr](http://www.indre.fr).

### **Article 3 : Conditions de participation**

Toute personne majeure pourra remplir un bulletin de participation et le glisser dans l'urne prévue à cet effet. Les bulletins seront retirés sous le stand Conseil général de l'Indre et devront être déposés dans celle-ci avant la fin du concert, le tirage au sort s'effectuant juste après celui-ci.

Le talon détachable relatif au jeu devra être gardé jusqu'à la fin du concert pour permettre la vérification de l'identité des gagnants et la délivrance du prix. Aucune réclamation ne sera admise après ce délai.

Le bulletin n'est valable que pour une seule participation, et permet de gagner une invitation pour deux personnes (d'une valeur de 30,00 euros) au spectacle final du Festival DARC, qui aura lieu le vendredi 24 août 2012, à Châteauroux.

### **Article 4 : Gratuité de l'opération**

La participation à l'opération est gratuite et sans obligation d'achat.

### **Article 5 : Attribution des lots**

Elle se fera par tirage au sort. Pour chaque bulletin tiré au sort, à raison de deux gagnants par sites et par soirée, le Conseil Général attribue une invitation pour deux personnes au spectacle final du Festival DARC. Les lots ne pourront être remplacés par leur valeur en espèces. Les bulletins perdants seront détruits le jour même.

### **Article 6 : Informations des gagnants**

Les gagnants seront invités à retirer personnellement et immédiatement après le tirage au sort, sur le stand Conseil général, leur invitation au spectacle final. Aucun lot ne sera adressé par courrier et les lots non réclamés après la proclamation des résultats ne seront pas distribués.

### **Article 7 : Difficultés dans le déroulement de l'opération**

Le Conseil Général se réserve le droit d'annuler ou de modifier sans préavis l'opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra être mise en cause.